

REUSSIR  
AU LYCÉE



**LYCÉE D'ENSEIGNEMENT  
GÉNÉRAL  
ET TECHNOLOGIQUE**

**PRÉSENTATION  
AUX ÉLÈVES DE SECONDE ET À  
LEUR FAMILLE**

# SOMMAIRE

- Le lycée d'enseignement général et technologique
- La seconde générale et technologique
- La voie générale
- La voie technologique
- Les épreuves du baccalauréat
- L'orientation en classe de seconde

# LE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- Pour bien accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
  - Un temps dédié à l'orientation en 2<sup>de</sup>, en 1<sup>re</sup> et en terminale
  - Des professeurs principaux ou professeurs référents en 1<sup>ère</sup> et en terminale
  - Des **enseignements communs**, des **enseignements de spécialité** et la possibilité de choisir des **enseignements optionnels**
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
  - Les lycéens bénéficient **d'enseignements communs à tous**, qui garantissent l'acquisition d'une culture commune et favorisent la réussite de chacun.
  - Les lycéens choisissent **des enseignements de spécialité** pour approfondir leurs connaissances et affiner progressivement leur projet dans leurs domaines de prédilection.

# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En **seconde GT** : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP) (+ options)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)



## **LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

# LES NOUVEAUTÉS

## ■ Test de positionnement :

En tout début d'année scolaire, chaque élève passe un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève.

## ■ Accompagnement personnalisé :

Chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

## ■ L'accompagnement comprend une aide au choix de l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1<sup>re</sup> (générale ou technologique)
- Pour l'aider à choisir ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1<sup>re</sup> générale ou sa série s'il envisage une 1<sup>re</sup> technologique.

# APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
  - Vers une série de la **voie technologique**
  - ou
  - En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe



## **VOIE GÉNÉRALE**

**La première  
et la terminale**

# ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

# ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

# ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

- Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants:
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de la vie et de la Terre
  - Sciences économiques et sociales
  - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
  - Humanités, littérature et philosophie
  - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
  - Numérique et sciences informatiques
  - Sciences de l'ingénieur
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
  - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
  - Education physique, pratiques et culture sportives (à compter de la session 2023)
  
- Les lycées offrent au moins les sept premiers de ces treize enseignements de spécialité
  
- Si l'élève souhaite choisir un enseignement de spécialité qui n'est pas offert par son établissement il peut le suivre dans un autre établissement ou par le CNED

# ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

- Des enseignements optionnels pour **élargir sa culture** ou compléter son profil :
  - En première et en terminale les élèves de la voie générale peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
    - Langue vivante C
    - Arts
    - Langue des signes française (LSF)
    - Éducation physique et sportive
    - Langues et cultures de l'Antiquité (cumulable avec une autre option)
  - En terminale, les élèves peuvent également ajouter un enseignement optionnel pour élargir leurs possibilités d'études supérieures :
    - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
    - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
    - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale



## **VOIE TECHNOLOGIQUE**

**La première  
et la terminale**

# LA VOIE TECHNOLOGIQUE

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

- **Des enseignements optionnels** :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique peuvent choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR uniquement)
- Langue des signes française (LSF)
- Arts
- Education physique et sportive

# LES ENSEIGNEMENTS

## ■ Enseignements communs :

- Français (en première) : 3h
- Philosophie (en terminale) : 2h
- Histoire Géographie : 1h30
- Langues vivantes (A et B) + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4h de langues vivantes (dont 1h d'ETLV)
- Education physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h sur l'année
- Accompagnement au choix de l'orientation : 54h à titre indicatif sur l'année

## ■ Enseignements de spécialité :

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série



## **LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT**

# LE BACCALAURÉAT

## Pour tous :

voie  
générale  
+  
voie  
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - **1 épreuve anticipée** de français en 1<sup>re</sup> (écrit et oral).
  - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et 1 épreuve orale terminale (« grand oral »).
  - Ces épreuves sont organisées sur un modèle comparable aux anciennes épreuves du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - **30 % correspondant à la moyenne de l'élève au cours du cycle terminal** en histoire-géographie, LVA-LVB, enseignement scientifique dans la voie générale ou mathématiques dans la voie technologique, et EPS. Chacun de ces cinq enseignements compte à poids égal, soit 6 %, sur le cycle terminal ;
  - **8%** correspondant à la moyenne dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;
  - **2%** correspondant à la moyenne dans l'enseignement moral et civique, sur le cycle terminal.

## Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves terminales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

# CALCUL DE LA NOTE DU BAC

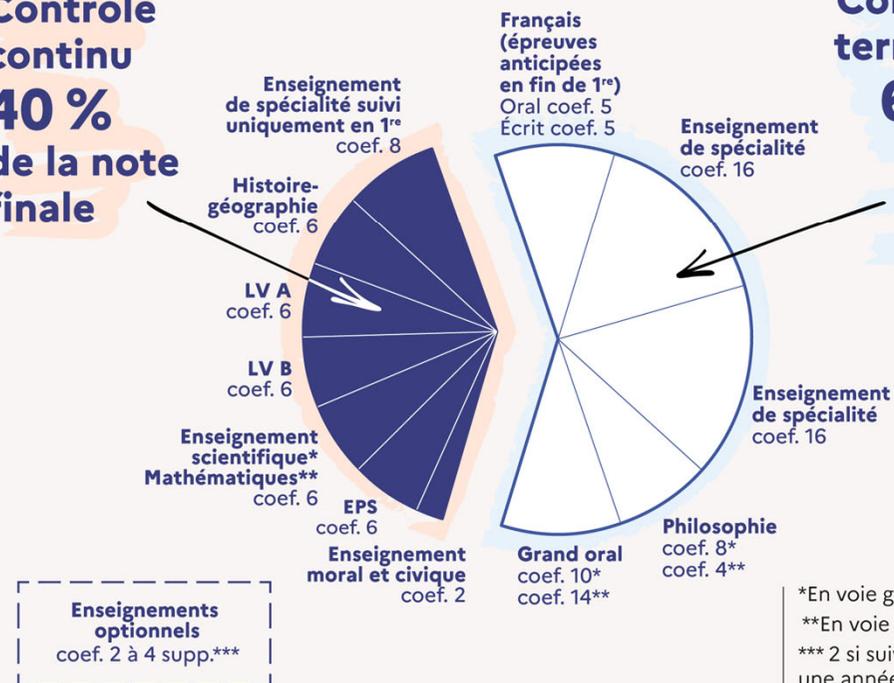
## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

### Répartition de la note finale



**Contrôle continu**  
**40 %**  
de la note finale

**Contrôle terminal**  
**60 %**  
de la note finale



\*En voie générale  
\*\*En voie technologique  
\*\*\* 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1<sup>re</sup> et terminale



# ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS

## Classe de Seconde :

- Depuis la rentrée 2018 la seconde générale et technologique a connu des ajustements

## Classe de Première :

- Depuis la rentrée scolaire 2019 la classe de première a été renouvelée avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- Prise en compte, dans le cadre du contrôle continu, des moyennes annuelles de la classe de première dans les enseignements ne donnant pas lieu à des épreuves terminales.
- Juin : épreuves anticipées de français en première

## Classe de Terminale :

- Depuis la rentrée scolaire 2020 la classe de terminale est renouvelée avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- Printemps (au mois de Mars) : deux épreuves de spécialités
- Prise en compte, dans le cadre du contrôle continu, des moyennes annuelles de la classe de terminale dans les enseignements ne donnant pas lieu à des épreuves terminales.
- Juin : épreuve écrite de philosophie et grand oral
- Juillet : délivrance du baccalauréat



## **L'ORIENTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

# CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation; ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'aide au choix d'orientation.
- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.
- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'ONISEP a mis en ligne une plateforme de ressources :  
[www.secondes-premieres2020-2021.fr/](http://www.secondes-premieres2020-2021.fr/)  
**Site prochainement mis à jour**

## AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE EN SECONDE

- Avant les vacances de Noël, chaque lycée informera les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement.
- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.

# LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2<sup>ème</sup> trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité\*** qui l'intéressent pour la classe de 1<sup>re</sup>
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces souhaits font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1<sup>re</sup>.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

*\* voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

